



Le 27 juin 2012

Monsieur,

Depuis sa création en juillet 2009, la charte Solaire en Nord a évolué.

Suite aux décisions prises lors de la réunion du 29 mai 2012 en présence de Tristan Debuigne du CD2E et de plusieurs entreprises de la filière photovoltaïque de la région Nord, Pas-de-Calais, nous avons formulé pour 2012, les nouvelles modalités d'adhésion à la Charte Solaire en Nord.

Nous tenons à vous informer de cette évolution en tant qu'entreprise QualiPV de la région.

Notre souhait est de valoriser ensemble une filière de qualité en région Nord, Pas-de-Calais pour inciter les particuliers à développer l'énergie solaire photovoltaïque et les aider dans leur choix.

A partir du 1er juillet 2012, la liste sera mise à jour sur le site de Solaire en Nord.

<http://www.solaire-en-nord.fr/pages/charte.html#liste>.

Veuillez agréer, Monsieur, nos sincères salutations.

Pour l'association Solaire en Nord,
Le président, Thierry Janssoone

Guide d'adhésion à la Charte Solaire en Nord destiné aux entreprises qualiPV du Nord, Pas-de-Calais

Modalités d'inscription

Les entreprises signataires :

- transmettent leurs coordonnées complètes par internet

>>> <https://docs.google.com/spreadsheet/viewform?formkey=dEZwWHdzbfJdE16YzVzeINyLUthVIE6MQ-gid=0>

- envoient par courrier papier un exemplaire de la charte signée qui sera scanné et figurera sur le site de Solaire en Nord.

>>> http://www.solaire-en-nord.fr/charte/Charte_Solaire_en_Nord_2012.pdf

Le montant de l'adhésion 2012 est fixé à 100 euros.

Un numéro inscrit dans le logo Solaire en Nord leur sera attribué.

L'adhésion doit être renouvelée chaque année au cours du mois de janvier.

Les entreprises s'engagent à offrir la première année d'adhésion à Solaire en Nord (15 €) à chaque client dont les coordonnées seront communiquées à l'association par un questionnaire simple en ligne

>>> <https://docs.google.com/spreadsheet/viewform?formkey=dGs2QVRUR08xUTNEbIIRZ3Y5LWdfS3c6MQ>

Pour faciliter la gestion, l'entreprise a la possibilité d'effectuer un pré-paiement de plusieurs adhésions. Dès sa réception, un formulaire comportant des numéros d'adhésion, un reçu et des autocollants SOLAIRE OUI MERCI pour chaque adhérent lui seront envoyés.

L'entreprise peut aussi opter pour une adhésion unitaire avec paiement lors de la déclaration par le questionnaire internet.

Un reçu fiscal récapitulatif pour l'année écoulée sera envoyé en début d'année suivante.

Les conditions suspensives sont le non-versement de l'adhésion client ou le non-respect avéré d'une des clauses de la charte Solaire en Nord.

En cas de plainte, Solaire en Nord prend contact avec l'entreprise pour connaître sa version des faits et les moyens mis en œuvre pour résoudre le problème.

En cas de refus de concertation de l'entreprise avec l'association, en cas de problèmes avérés et répétés ou en cas d'absence de contact de l'association avec les nouveaux clients de l'entreprise, la décision de la sortir de la liste des signataires sera prise en conseil d'administration.

Chaque signataire devient un artisan militant en faveur des énergies renouvelables et des économies d'énergie.

Il s'engage à transférer les pages du blog de Solaire en Nord à ses clients et il est invité à publier un article par an sur des réalisations innovantes.

Documents à fournir à chaque client au paiement de la facture.

Plaquette et courrier de présentation de l'association Solaire en Nord

Autocollant "SOLAIRE OUI MERCI"

>>> http://www.solaire-en-nord.fr/charte/Presentation_Solaire_en_Nord.pdf

PS : En 2012, vous avez la possibilité d'être partenaire avec le CD2E d'une opération de communication sur la promotion de l'auto-consommation en prévision de la parité réseau en 2018.

>>> http://www.solaire-en-nord.fr/charte/FICHE_Solaire_en_Nord_Kit1kWc.pdf

Solaire en Nord



Charte Solaire en Nord 2012

Les signataires, entreprises du Nord Pas de Calais ayant l'appellation QualiPV, s'engagent sur les points suivants :

1° DEVIS

- Fournir avec le devis une copie de l'assurance décennale garantissant les travaux de couverture et les travaux électriques *(en complément du point n°1 de la charte QualiPV)*.
- Fournir un justificatif de calcul de production en précisant le logiciel utilisé *(en complément du point n°3 de la charte QualiPV)*.
- Donner un devis comportant le détail des protections de l'installation PV (parasurtenseurs AC et DC, sectionneur conforme, différentiel), conformément au guide d'application UTE C 15-712 *(en complément du point n°4 de la charte QualiPV)*.
- Fournir du matériel estampillé PV Cycle ou équivalent.
- Fournir avec le devis détaillé, une copie de la charte Solaire en Nord, des informations sur cette association et un bulletin d'adhésion.

2° DEMARCHES - CONSIGNES

- Informer des délais de raccordement au réseau constatés et des tarifs.
- Demander et obtenir le Consuel.
- Effectuer les démarches de raccordement au réseau dès la signature du devis. Informer de l'avancée du dossier : date d'envoi à ERDF et copie de l'accusé de réception de la demande de raccordement envoyé par ERDF au mandataire *(en complément du point n°5 de la charte QualiPV)*.
- A la remise de la facture, donner des consignes à respecter lors de la pose des compteurs par ERDF : relève des index de l'ancien compteur et demande d'identification des nouveaux compteurs (compteur de consommation, de production et de non consommation) *(en complément du point n°8 de la charte QualiPV)*.

3° POSE - SECURITE

- Garantir une pose dans les règles de l'art, et en une seule fois sans rupture : pose des modules dans la foulée suite à l'enlèvement de la toiture (hors intempéries).
- Respecter les consignes de sécurité lors des travaux : pose d'un échafaudage (protection collective) ou port du harnais de sécurité (protection individuelle) *(en complément du point n°6 de la charte QualiPV)*.

4° DEPANNAGE ET RECYCLAGE

- Assurer un service de dépannage entre signataires de la Charte, dans les limites des garanties des fabricants *(en complément du point n°9 de la charte QualiPV)*.
- Assurer un service de recyclage des modules en fin de vie par une filière spécialisée (PV Cycle ou équivalent)

5° SUIVI DE LA CHARTE

Les entreprises signataires offrent à leurs clients une adhésion à Solaire en Nord qui leur enverra par messagerie électronique un questionnaire à remplir :

<https://docs.google.com/spreadsheets/viewform?formkey=dGRmOXcwTTE0V0M2WjN5NjIhM0NIMUE6MA>

Ces nouveaux producteurs recevront pendant un an les publications de l'association et seront informés des questions de maîtrise de l'énergie.

L'association Solaire en Nord fournira sur son site Internet :

- La liste des entreprises signataires de cette charte
- Les indications relatives à l'impact de l'orientation, de l'inclinaison et des masques (ombres portées) sur la production >>> <http://solaire.en.nord.free.fr/charte/orientation-production.pdf>
- Le lien vers une information sur la maîtrise de l'énergie >>> <http://ecocitoyen.ademe.fr>

L'entreprise s'engage à respecter la charte Solaire en Nord

Nom de la société :

Nom du gérant :

Date :

Signature :